



Bureau Directeur du 15 juin 2005

Présents : Jacques Bettenfeld, Jean-Pierre Feuillan, Jacques Taillefer, Claude Perruchet
Excusés : Francis Arnault, Georges Format, Claude Scarsi, Alain Koubi
Assistent : Joël Delplanque, Jean Férygnac, Francis Serex, Philippe Bana, Olivier Mangin,
Olivier Krumbholz (partiellement)

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 10h, dans les locaux du Comité de Moselle à Metz.

1 – Les procès verbaux des réunions du Bureau Directeur des 13, 20 et 27 mai sont adoptés.

2 – Compétitions internationales

2.1 – Philippe Bana présente les projets de modifications des systèmes de qualification pour les compétitions internationales.

Dans le système de qualification actuel, les championnats d'Europe, du Monde et les Jeux Olympiques sont reliés entre eux, avec un rythme de compétition EHF et IHF biannuel. Ce système présente ainsi une régularité annuelle, avec des périodes spécifiques pour les équipes nationales (janvier et juin pour les masculins, juin et décembre pour les féminines), et des activités réduites pour les nations directement qualifiées.

Dans le système de qualification envisagé, les championnats d'Europe, du Monde et les Jeux Olympiques sont quasiment déconnectés (aucune compétition ne qualifie pour une autre).

Philippe Bana présente la simulation du système qui doit aboutir à la qualification pour les Jeux Olympiques de 2008. Ce système est basé sur des tournois à quatre équipes (un qualifié par tournoi). Les organisateurs et les équipes participantes sont fonction des classements des championnats d'Europe et du Monde qui précèdent.

Il présente ensuite la simulation des systèmes de qualification pour les championnats du Monde féminin 2009 et masculin 2011, à partir des championnats d'Europe féminin 2008 et masculin 2010.

Le système de qualification pour les championnats d'Europe, quant à lui, est basé sur des tournois en poules de six équipes (deux qualifiés par poule), soit cinq semaines de compétition réparties sur dix huit mois (matches aller et retour pour chaque semaine).

2.2 – Les principales conséquences de ces projets sont les suivantes :

- le championnat du Monde féminin 2007 ne qualifie plus directement pour les Jeux Olympiques 2008 (sauf pour l'équipe championne du Monde) ;
 - les temps moyens annuels des joueurs et joueuses en équipes de France augmentent ;
 - les périodes de travail diminuent au profit des périodes de compétition ;
 - la charge des athlètes augmente, avec les risques afférents (blessures, absences, ...) ;
 - les règles de mise à disposition des joueurs et des joueuses sont à revoir ;
 - les tournois de Paris – Ile de France masculin et féminin sont menacés tout au moins dans leur forme actuelle (ils pourraient devenir des compétitions de qualification, si la France est organisatrice) ;
- mais,
- l'exposition médiatique des équipes de France est plus importante, avec des matches officiels ;
 - les droits marketing peuvent être augmentés.

2.3 – Afin de préserver le Handball français et la santé des joueurs, des rapprochements devront être entrepris vers les nations les plus concernées par ces évolutions (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Suède, ...), tant au niveau des fédérations qu'au niveau des joueurs, pour définir d'éventuelles actions à engager.

3 – Handball féminin

3.1 – Philippe Bana fait une présentation qui situe la Division 1 féminine par rapport aux Divisions 1 et 2 masculines (budgets des clubs, statuts des joueuses, joueuses étrangères, centres de formation).

Il est désormais admis que l'intégration des clubs de D1 féminine au sein de la Ligue Nationale de Handball pour la saison 2007-2008 est possible, en fixant dès maintenant des règles cestes ambitieuses, mais applicables. Le cahier des charges ainsi établi par les clubs concernés porte sur :

- la qualité des salles,
- la professionnalisation des entraîneurs,
- la mise en place d'un suivi médical des joueuses,
- l'existence d'un centre de formation et d'une équipe réserve,
- le statut des joueuses (nombre minimum de joueuses sous contrat professionnel, nombre maximum de joueuses sous statut amateur)
- la structuration administrative des clubs,
- le budget

Outre les améliorations obligatoires du niveau du Handball féminin du fait de l'amélioration des structures des clubs, la LNH sera un apport important sur les aspects médiatisation et promotion du Handball féminin.

Selon Olivier Krumbholz, la situation générale actuelle de la D1 féminine n'est pas en concordance avec les bons résultats de l'équipe de France. L'intégration de la D1 féminine au sein de la LNH est donc une bonne chose, en veillant à ce que, dans ce cadre, le Handball féminin ne soit pas un « sous produit » du Handball masculin.

3.2 – Le Bureau Directeur prend connaissance et débat du projet de convention Toulon – Saint Cyr (clubs de D1 féminine), qui sera traité par la commission compétente (statuts et réglementation).

3.3 – Le Bureau Directeur décide de confier à Philippe Soubranne l'organisation de l'hommage qui sera rendu lors du prochain tournoi de Paris – Ile de France féminin aux joueuses qui ont quitté l'équipe de France.

La séance est levée à 12h et reprend à 14h, dans les salons de l'hôtel Holiday Inn de Metz, où le Bureau Directeur a déjeuné avec les joueurs et l'encadrement de l'équipe de France masculine avant son match de qualification pour le prochain championnat d'Europe contre Israël.

4 – Développement

4.1 – Le Bureau Directeur prend connaissance d'un document de la commission de développement relatif au Handball féminin. Après en avoir débattu, le Bureau Directeur demande à la commission de développement d'élaborer un plan de développement quantitatif et qualitatif du Handball féminin en conformité avec les objectifs du projet fédéral. Ce plan devra s'appuyer sur le bilan de l'existant dressé dans le cadre des chantiers transversaux pilotés par Georges Format.

4.2 – Le Bureau Directeur demande qu'un travail d'identification des causes de disparitions des clubs soit également entrepris dans le cadre des chantiers transversaux pilotés par Georges Format.

5 – Assises du Handball

5.1 – Le questionnaire de l'enquête demandée à la Sofres doit être prochainement validé.

5.2 – Plusieurs pistes sont étudiées pour l'organisation de ces assises, dont certaines émanant de Ligues. La décision finale interviendra avant fin juillet. Le critère le plus important sera bien sûr la capacité d'accueil et les conditions de travail pour environ 1100 personnes.

6 – Tournée du Président dans les Ligues.

6.1 - Quatre Ligues ont déjà été visitées : Limousin et Auvergne, puis Bretagne et Normandie. La visite en Bretagne a été l'occasion de la première signature d'une convention tripartite Comités – Ligue – Fédération dans le cadre du dispositif Développement – Formation – Emploi.

6.2 – Le premier constat est que ce type de rencontre est bien perçu et permet d'aborder plus profondément des problèmes réels « de terrain ». La préparation de ces visites doit toutefois être améliorée, en particulier par l'identification des principaux sujets à traiter dans la Ligue et l'organisation du déplacement avec le(s) élu(s) le(s) mieux placé(s) pour traiter ces sujets.

7 – Finances

7.1 – Le Bureau Directeur prend connaissance de la demande de la LNH de prise en charge par la FFHB des frais d'arbitrage de la coupe de la Ligue.

Constatant :

- qu'il s'agit d'une compétition que la LHN est chargée de réglementer, d'organiser et de gérer, au même titre que le championnat de France de Division 1 masculine (article 1 de la section 2 du chapitre 1 de la convention FFHB/LNH),

- que seule l'organisation et l'accession à la pratique des activités arbitrales relèvent exclusivement de la FFHB (préambule à la convention FFHB/LNH),

le Bureau Directeur, après en avoir débattu, décide que la FFHB ne prendra pas en charge les frais d'arbitrage de la coupe de la Ligue, tout comme elle ne prend pas en charge les frais d'arbitrage du championnat de France de D1 masculine.

7.2 – Le Bureau Directeur ne donne pas suite à la demande de la Ligue d'Aquitaine de lui accorder un prêt relais entre l'achat de son nouveau siège et la vente de l'ancien. Seul un prêt sur le Fonds d'Investissement Fédéral est possible dans le cadre de l'acquisition de son nouveau siège.

7.3 – Compte tenu de l'impossibilité pour le Conseil général de l'Oise de voter la subvention au Comité départemental avant le mois d'octobre 2005, le Bureau Directeur décide de surseoir à la fourniture de cette justification jusqu'au vote, et demande au trésorier fédéral de procéder à la mise en place du prêt FIF au Comité de l'Oise décidé le 20 mai 2005.

7.4 – Le Bureau Directeur évoque la situation de la dette de la Ligue de Polynésie.

7.5 – Olivier Mangin présente un bilan de l'exécution budgétaire au 31 mai 2005 (annexe).

7.6 – Olivier Mangin informe le Bureau Directeur sur les besoins en travaux à réaliser au siège de la Fédération (devis en attente).

8 – Commission nationale de discipline

8.1 - Conformément à l'article 12.8 du règlement intérieur fédéral, le Bureau Directeur approuve une modification du règlement intérieur de la commission nationale de discipline (augmentation à seize du nombre maximum de membres).

8.2 - Conformément à l'article 12.3 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Jean Laterrot, le Bureau Directeur approuve la désignation de trois nouveaux membres au sein de la commission nationale de discipline : Mme Nathalie Bonani (Ligue PIFO), Mme Catherine Leroy (PIFE) et Mr Jean-Claude Legal (PIFO).

8.3 – Le Bureau Directeur prend acte de la désignation, par arrêté du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en date du 15 avril 2005, sur la liste des personnes pouvant être choisies pour siéger dans les organes disciplinaires des fédérations sportives compétents en matière de lutte contre le dopage de :

- Mr An Chuc (médecin) au titre des personnalités appartenant à une profession de santé,

- Mme Nathalie Robinat (avocate) et Mme Nathalie Ros (juriste) au titre des personnalités ayant des compétences juridiques,

- Mr Claude Gallant, Mme Elsa Guillot, Mrs François Quiniou et Patrick Rocheteau, au titre des personnalités qualifiées.

9 – Commission d'organisation des compétitions

Conformément à l'article 12.3 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Jean-Claude Moreau, le Bureau Directeur approuve la désignation de deux nouveaux membres au sein de la commission nationale d'organisation des compétitions : Mme Marianne Mazel (Ligue Provence-Alpes), et Mme Annie Moreau (Pays de la Loire) suite aux démissions de Mr Dominique Malfondet (Lyonnais) et de Mme Marie-Claude Villeminot (Lyonnais).

10 – Projet informatique

2.1 - Claude Perruchet présente l'avancement du projet depuis l'assemblée générale :

- la réunion de lancement du projet avec la société APTUS s'est tenue le 13 mai 2005 ;
- la mise au point du contrat avec la société APTUS a abouti à une signature fin mai 2005 ;
- le groupe d'utilisateurs chargé de la validation des écrans lors de la phase de maquettage, et de la validation du développement lors de la phase de test de chaque fonction, a été mis en place et a commencé à travailler (première réunion de maquettage) ;
- les premiers « livrables » par la société APTUS dans le cadre du développement de la solution applicative sont en cours de validation (Plan d'Assurance Qualité du projet, Plan de Tests) ;
- le deuxième bulletin d'information a été diffusé par courrier électronique a été diffusé fin mai.
- la première réunion du Comité de pilotage est prévue le 5 juillet 2005.

2.2 – Les principales dates jalons du projet restent inchangées :

- démarrage effectif : 2 mai 2005
- début de la phase de recette : 2 novembre 2005
- mise en place dans les sites pilotes : 16 janvier 2006
- mise en production contractuelle : 3 juillet 2006

2.3 – Les risques actuellement identifiés sont liés d'une part, côté FFHB, au planning très dense de la phase de maquettage (le groupe d'utilisateurs est très mobilisé, y compris pendant le mois d'août), et d'autre part, côté APTUS, à la charge importante correspondante (l'affectation de personnel supplémentaire est prévue en fonction de l'avancement).

11 – Tournoi de Paris – Ile de France masculin

Olivier Mangin rend compte de la rencontre que le Président et lui ont eu avec le nouveau Directeur Général du POPB. Ce dernier souhaite que les organisations de manifestations soient conduites en véritable partenariat. Il a annoncé sa volonté d'améliorer l'aspect des locaux, de recenser l'ensemble des besoins exprimés par les utilisateurs, d'améliorer le suivi administratif, et de proposer des nouveaux services.

12 – Assemblée Générale fédérale 2006

Compte tenu de la tenue du tournoi de Paris – Ile de France à Bercy les 14, 15 et 16 avril 2006, le Bureau Directeur décide que l'assemblée générale fédérale 2006 se déroulera les 7, 8 et 9 avril 2006, dans un lieu qui reste à choisir.

La séance est levée à 17h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB

Annexe

SUIVI BUDGETAIRE EXERCICE 2005 - SITUATION 30/05/05

		CHARGES						
N°	Activités	B 2005	R 2005 n	Ecart	% de réalisation	R 2004 n	Ecart R05 / R04	Var en %
1	MJS - Performance	3 801 758 €	1 256 438 €	-2 545 320 €	33%	660 078 €	596 360 €	90%
2	MJS - Organisation & Développement	3 328 806 €	1 317 655 €	-2 011 151 €	40%	646 932 €	670 723 €	104%
5	Vie Fédérale	1 190 136 €	598 843 €	-591 293 €	50%	252 390 €	346 453 €	137%
6	Relations-Extérieures	570 443 €	236 398 €	-334 045 €	41%	90 875 €	145 523 €	160%
7	Secteur d'Elite (LNH)	264 630 €	140 511 €	-124 119 €	53%	99 010 €	41 501 €	42%
8	Boutique	406 446 €	143 929 €	-262 517 €	35%	112 523 €	31 406 €	28%
9	Hand'mag	114 230 €	37 241 €	-76 989 €	33%	63 810 €	-26 569 €	-42%
10	Approches du HB et Documentations Techniques	84 519 €	31 142 €	-53 377 €	37%	25 330 €	5 812 €	23%
11	Vidéo	132 043 €	52 656 €	-79 387 €	40%	29 108 €	23 548 €	81%
12	Rencontres Internationales +mondial 2007	483 317 €	493 869 €	10 552 €	102%	10 431 €	483 438 €	4635%
Total		10 376 328 €	4 308 683 €	-6 067 645 €	42%	1 990 487 €	292 978 €	116%

		PRODUITS						
B 2005	R 2005 n	Ecart	% de réalisation	R 2004 n	Ecart R05 / R04	Var en %		
1 853 000 €	1 372 087 €	-480 913 €	74%	1 272 000 €	100 087 €	8%		
1 327 000 €	4 562 €	-1 322 438 €	0%	0 €	4 562 €	#DIV/0!		
4 521 100 €	1 539 877 €	-2 981 223 €	34%	740 221 €	799 656 €	108%		
1 463 891 €	737 976 €	-725 915 €	50%	343 856 €	394 120 €	115%		
164 337 €	120 271 €	-44 066 €	73%	58 064 €	62 207 €	107%		
396 000 €	127 539 €	-268 461 €	32%	108 639 €	18 900 €	17%		
103 000 €	35 040 €	-67 960 €	34%	47 371 €	-12 331 €	-26%		
86 000 €	32 754 €	-53 246 €	38%	14 482 €	18 272 €	126%		
22 500 €	17 744 €	-4 756 €	79%	12 361 €	5 383 €	44%		
439 500 €	508 843 €	69 343 €	116%	75 027 €	433 816 €	578%		
10 376 328 €	4 496 693 €	-5 879 635 €	43%	2 672 021 €	1 824 672 €	68%		

		RESULTAT						
N°	Activités	B 2005	R 2005 n	Ecart	% de réalisation	R 2004 n	Ecart R05 / R04	Var en %
1	MJS - Performance	-1 948 758 €	115 649 €	2 064 407 €	-6%	611 922 €	-496 273 €	-81%
2	MJS - Organisation & Développement	-2 001 806 €	1 313 093 €	688 713 €	66%	-646 932 €	-666 161 €	103%
5	Vie Fédérale	3 330 964 €	941 034 €	-2 389 930 €	28%	487 831 €	453 203 €	93%
6	Relations-Extérieures	893 448 €	501 578 €	-391 870 €	56%	252 981 €	248 597 €	98%
7	Secteur d'Elite (LNH)	-100 293 €	20 240 €	80 053 €	20%	-40 946 €	20 706 €	-51%
8	Boutique	-10 446 €	16 390 €	-5 944 €	157%	-3 884 €	-12 506 €	322%
9	Hand'mag	-11 230 €	2 201 €	9 029 €	20%	-16 439 €	14 238 €	-87%
10	Approches du HB et Doc Tech	1 481 €	1 612 €	131 €	109%	-10 848 €	12 460 €	-115%
11	Vidéo	-109 543 €	34 912 €	74 631 €	32%	-16 747 €	-18 165 €	108%
12	Rencontres Internationales	-43 817 €	14 974 €	58 791 €	-34%	64 596 €	-49 622 €	-77%
Total		0 €	188 010 €	188 010 €	#DIV/0!	681 534 €	-493 524 €	